

A

(N^o 52.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1848.

Érection de la commune de Ville-en-Waret, dans la province de Namur ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. MOXHON.

MESSIEURS,

La commission nommée pour examiner le projet de loi ayant pour objet la séparation des hameaux de Ville-en-Waret et Houssoy, de la commune de Vezin (province de Namur), et leur érection en commune distincte, s'est convaincue que de graves considérations motivent la mesure que vous propose le Gouvernement.

Toutes les autorités qui ont été consultées, sont d'avis qu'elle est indispensable dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique. Aussi le conseil provincial de Namur n'a-t-il pas hésité, à diverses reprises, d'émettre un avis favorable au projet, avis que la Chambre des Représentants elle-même a partagé en 1843.

La mésintelligence qui divise les habitants des divers hameaux de la commune de Vezin, et qui n'a fait qu'accroître depuis la résolution du Sénat, en date du 6 février 1843, l'éloignement des sections dont il s'agit de plus d'une demi-lieue du centre de la commune et la répartition équitable des revenus communaux, commandent une séparation, qui, du reste, existe déjà pour le spirituel, et qui est l'objet des désirs des intéressés.

Il est du reste remarquable que la séparation sollicitée existait avant 1794, époque à laquelle a eu lieu une réunion qui n'a jamais eu d'heureux résultats.

En cette occurrence, la commission a cru devoir, à l'unanimité des membres présents, vous proposer l'adoption pure et simple du projet.

Le Secrétaire-Rapporteur,

C. MOXHON.

Le Président,

X. LELIÈVRE.

(1) Projet de loi, n^o 39.

(2) La commission était composée de MM. LELIÈVRE, président, DE LIEDEKERKE, MONSEUR, DE BAILLET-LATOUR et MOXHON.